

un endroit où l'on peut garder ses fonds en sûreté. A mon avis, il eût pu aussi bien dire que l'océan est un fort bon endroit pour conserver l'eau mouillée. Eh bien! un honorable député qui a une telle conception de la finance peut imaginer n'importe quoi quant au commerce. Une balance favorable de commerce, cela n'existe pas; abstraction faite des énoncés du ministre, cela n'a aucun sens. Je l'ai dit, il a omis de parler dans sa première liste de ce qui touche à la Nouvelle-Zélande; mais il y revient plus tard pour nous dire, que pour la durée de l'accord avec ce pays, nous lui avons acheté pour une valeur de 40 millions de dollars. Or un marché d'une telle valeur a son importance pour l'industrie laitière canadienne. Nous ne saurions en faire fi comme semble le faire, avec si peu de souci, le ministre des Finances. Toutefois cela n'empêche pas l'ultimatum d'être formulé: "Il ne faut nullement songer à révoquer cet accord; peu importe ce que nous achetons de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, au détriment de l'industrie agricole canadienne; faisons savoir que certaines grandes industries du Canada y trouvent leur profit en sacrifiant l'agriculture; alors, que l'accord soit maintenu."

Je comprends l'attitude de mon honorable collègue de Comox-Alberni (M. Neill): il l'a expliquée sans détour: c'est que certaines industries ont profité de l'accord, et il arrive que ces industries se trouvent dans sa province. Il est tout naturel, qu'il s'en fasse le défenseur. Toutefois, je ne partage pas l'avis qu'il a émis que cet amendement comporte un vote de défiance. Cet amendement s'adresse plutôt à l'accord et non au Gouvernement. Personnellement, je suis bien près à voter contre l'accord australien, et puis ensuite pour le maintien du Gouvernement jusqu'à l'époque voulue, 1931, pour aller ensuite, de nouveau, devant le corps électoral. Je ne cherche nullement à mettre le ministère en minorité. Je ne veux qu'exprimer que je n'ai pas confiance dans l'accord australien; eh bien! toutes les observations du député de Comox-Alberni n'ont pas leur raison d'être. Il semble bien plus préoccupé de ce que pensera l'Australie de ce qui se dit ici; il se préoccupe moins des agriculteurs qui souffrent de cet accord commercial. Cet accord avec l'Australie est, naturellement une entente qui règle les relations commerciales, et elle fut conclue par les gouvernements du Canada et de l'Australie, une entente réciproque. Ainsi l'Australie a consenti à abaisser les droits sur certaines denrées importées du Canada, quand celui-ci, de son côté, a consenti à réduire les impôts prélevés sur les produits australiens importés au Canada.

Le Gouvernement de l'époque se trouvait dans une situation politique plutôt difficile. Il avait obtenu la majorité des suffrages en préconisant un programme de dégrèvement douanier, l'abaissement des droits de douane en vue d'inaugurer le régime du libre-échange au Canada; il va de soi que nos gouvernants étaient désireux de se ménager une excuse quelconque touchant la diminution des droits sur certains articles spécifiques qu'ils pourraient faire valoir durant une campagne électorale. D'autre part, le parti au pouvoir subissait une forte pression de la part de certaines industries qui réclamaient un relèvement du tarif douanier. La signature d'un traité commercial avec l'Australie, fournissait, semble-t-il, une solution à cette énigme politique, car les avantages qu'il conférait à nos grandes entreprises industrielles équivalaient à un relèvement de droits; en même temps, l'on abaissait les droits sur certains articles de première nécessité produits par une classe de notre population qui s'était prononcée en faveur de l'abaissement du tarif douanier. Le parti au pouvoir raisonna donc ainsi: ces gens-là, c'est-à-dire les cultivateurs, réclament l'abaissement des droits de douane; nous allons le leur donner; le beurre jouit d'une protection de 4 p. 100; nous allons réduire les droits à 1c. par livre et nous verrons bien s'ils trouveront le libre-échange de leur goût lorsqu'ils l'auront. En retour de ces concessions, nous allons obtenir sur les marchés étrangers de nouveaux privilèges au bénéfice de nos manufacturiers qui jouissent déjà d'une somme de protection très élevée sur le marché domestique. Le cultivateur se trouve donc placé dans une situation plus désavantageuse qu'auparavant; de fait, en échangeant son beurre contre les produits des grandes industries amplement protégées, il avait perdu la protection de 3c. par livre dont il jouissait avant cela. Et aux élections suivantes, lorsqu'on posa au Gouvernement la question: "De combien avez-vous diminué les droits douaniers; n'est-ce pas pour cela que vous avez été élus?" Il répondit aux cultivateurs: nous avons abaissé les droits de 3c par livre sur le beurre importé d'Australie." Et maintenant, monsieur l'Orateur, je veux qu'il soit bien compris que je ne réclame nullement l'abrogation du traité australien sous le prétexte que l'Australie nous a roulés. Le marché est peut-être juste et raisonnable en ce qui regarde les deux pays, mais je n'ai pas étudié cet aspect de la question. Je suis opposé au maintien de ce traité parce qu'il comporte un traitement défavorable à l'égard d'une classe de notre population. Voilà le principe sur lequel est fondée notre opposition à ce traité et, apparemment, cet aspect du problème a échappé hier à l'attention de l'honorable dé-